

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LÉRY

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Léry tenue le 22 mai 2025 au 1 rue de l’Hôtel-de-Ville à la salle Adolphe-Leduc, et à laquelle sont présents:

Monsieur le conseiller Marc Desmarais
Monsieur le conseiller Réjean Labrie
Monsieur le conseiller François St-Cyr
Monsieur le conseiller Daniel Proulx, en ligne, sous application teams
Madame la conseillère Liette Lamarre
Madame la conseillère Céline Prigent

formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire Kevin Boyle.

Est également présent monsieur Michel Morneau MAP urb. directeur général.

La convocation a été signifiée légalement comme la Loi sur les Cités et villes le requiert.

1.0 OUVERTURE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur le Maire Kevin Boyle constate le quorum et déclare la séance ouverte à 18h30.

2025-05-146

2.0 LECTURE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame la conseillère Céline Prigent
Appuyé par Monsieur le conseiller Réjean Labrie
Adoptée à l’unanimité

D’ACCEPTER l’ordre du jour de cette séance tel que présenté;

2025-05-147

3.0 AUTORISATION D’APPEL D’OFFRES - ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES – INFRASTRUCTURES SECTEUR EST

CONSIDÉRANT QUE Ville de Léry a procédé à deux appels d’offres via le Système électronique d’appel d’offres (SEAO) pour les études complémentaires relatives aux infrastructures secteur Est ;

CONSIDÉRANT QU’ aucun soumissionnaire ne s’est manifesté lors de ces deux affichages ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite augmenter la participation des firmes intéressées en divisant l’appel d’offres en cinq lots distincts ;

CONSIDÉRANT QUE ces cinq appels d’offres seront répartis comme suit :

- Un appel d’offres dédié à la levée du roc ;
- Quatre appels d’offres couvrant différents lots distincts liés à l’hydrogéologie et aux études environnementales.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame la conseillère Liette Lamarre
Appuyé par Madame la conseillère Céline Prigent
Adoptée à l’unanimité

D’AUTORISER le directeur général, Monsieur Michel Morneau à procéder aux cinq appels d’offres publics par l’entremise du système électronique d’appel d’offres du gouvernement du Québec (SEAO) relativement au projet mentionné en objet.

2025-05-148

4.0 OPÉRATION CADASTRALE PHASE2 – QUARTIER DE L’ÉCOLE

CONSIDÉRANT le projet immobilier Quartier de l’École – Phase 2;

CONSIDÉRANT QUE l’entente promoteur a été signée ;

CONSIDÉRANT QUE des cessions de terrains doivent être effectuées ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Labrie
Appuyé par Monsieur le conseiller Marc Desmarais
Adoptée à l’unanimité

D’APPROUVER l’opération cadastrale phase 2 – Quartier de l’école tel que requis au règlement de lotissement 2016-452.

QUE le projet respect la cessation de fins de parc déjà entendu dans l’entente promoteur phase 1 et phase 2.

QUE la firme Bérard Tremblay Inc. procède à une opération cadastrale ayant pour objet le remplacement des lots 6 448 715, 6 448 764 et 6 448765 du cadastre du Québec.

2025-05-149

5.0 AUTORISATION DE TRAVAUX SUR L’EMPRISE PUBLIQUE – RUE PAUL

CONSIDÉRANT la résolution 2025-03-081 autorisant à faire préparer les plans et devis nécessaires pour le rallongement des réseaux d’eau et d’égout pour le lot 6 437 826 ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Shellex Groupe Conseil a été mandatée pour réaliser les plans, et devis relatifs aux travaux requis ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marc Desmarais
Appuyé par Monsieur le conseiller François St-Cyr
Adoptée à l’unanimité

QUE le conseil municipal autorise les travaux d’infrastructure sur une partie de la rue Paul selon les plans et devis produits par la firme Shellex Groupe Conseil;

QUE le directeur général, monsieur Michel Morneau soit mandaté pour octroyer des contrats en vertu de l’article 56 à 58 du règlement 2024-540 sur la gestion contractuelle.

QUE les coûts et les frais inhérents (laboratoire et frais de surveillance de chantier) soient à la charge de la demanderesse.

QUE la demanderesse doit autorise les travaux avant l’octroi du mandat.

6.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire permet au public de poser des questions et de recevoir des réponses et des précisions.

2025-05-150

7.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Labrie
Appuyé par Madame la conseillère Céline Prigent
Adoptée à l’unanimité

QUE la présente séance soit et est levée ; il est 18h34
Adoptée à l’unanimité

KEVIN BOYLE MAIRE

**MICHEL MORNEAU, MAP. URB.,
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER
TRÉSORIER**